



Liste reprenant les informations à soumettre au Premier ministre par chaque membre du Gouvernement en vertu du Code de déontologie

Nom : TANSON
Prénom(s) : Sam
Fonction : Ministre de la Culture
Ministre de la Justice

Activités rémunérées exercées au cours des 10 années précédant la prise de fonction :

- 2018-2018 : Députée
- 2017-2018 : Conseillère communale (Ville de Luxembourg)
- 2015-2018 : Membre du Conseil d'Etat
- 2015-2017 : Membre du Conseil d'administration CARLOH carsharing
- 2014-2017 : Membre du Conseil d'administration LUXEXPO
- 2014-2017 : Membre du Conseil d'administration LUXTRAM
- 2013-2017 : Échevine (Ville de Luxembourg)
- 2011-2018 : Membre du Comité du Syndicat SIDOR
- 2011-2013 : Conseillère communale (Ville de Luxembourg)
- 2008-2018 : Avocate à la Cour
- 2008-2010 : Uni.lu, chargée de cours à la Faculté de Droit, d'Economie et de Finances
- 2008-2009 : RTL & Lëtzebuurger Land - contributions occasionnelles "freelance" dans le domaine de la culture et du cinéma

Participations financières individualisées, sous forme d'actions ou d'autres titres, dans le capital d'une entreprise¹ :

- Aucune

Activités professionnelles exercées par le conjoint/partenaire au moment de la prise de fonction :

- Nature de l'activité : Droit
- Dénomination de la fonction exercée : Avocat associé
- Nom de l'employeur (le cas échéant) : Étude Lutgen & Associés

Je soussigné :

- certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente liste ;
- m'engage, en cas d'évolution de la situation ou des intérêts mentionnés dans les différentes rubriques, à mettre à jour la présente liste ;
- a pris connaissance que cette liste sera publiée en annexe de ma notice biographique sur le site internet du gouvernement.

Date : 30 mai 2022

S. Sam TANSON

¹ Les parts de fonds communs de placement, vu qu'elles ne représentent pas un intérêt direct dans le capital d'une entreprise, ne doivent pas être déclarées.